

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE GRACIEUX  
DE LA COUR DE L'ANCIENNE ECOLE DE VOILE DE LA COMMUNE DE LION  
SUR MER  
AU CLUB PECHE PLAISANCE**

Entre

La commune de LION sur MER, représentée par la maire, Magali SAINT, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026, ci-après dénommée « la commune »

D'une part,

Et

L'Association Club Pêche Plaisance, représentée par sa présidente, Madame Arlette HALLEY 11, boulevard Boivin Champeaux – 14150 OUISTREHAM – N°SIRET 479 535 791 00012

D'autre part,

PREAMBULE

Il s'agit d'accueillir trois tracteurs à stationner du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027, le temps que soit trouvé un terrain de stationnement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la cour de l'ancienne école de voile de LION sur MER, pour l'accueil de trois tracteurs en stationnement.

**Article 2 : DESIGNATION**

La cour de l'ancienne école de voile est située avenue de Blagny à LION sur MER.

**Article 3 : RESPONSABILITES – ASSURANCES**

Il est entendu que les biens déposés ne sont pas assurés par la commune de LION sur MER et qu'il revient à L'Association Club Pêche Plaisance de faire les démarches nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 014-211403654-20260601-COM2026-6-11-14-DE Date de télétransmission : 05/06/2026 Date de réception préfecture : 05/06/2026
--

**Article 4 : DUREE**

La présente mise à disposition est consentie à titre précaire pour une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027.

**Article 5 : LITIGE**

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la juridiction compétente.

Fait à LION SUR MER en 2 exemplaires

Le

Pour la commune de LION sur MER,

La maire, Madame Magali SAINT

Pour L'Association Club Pêche Plaisance,

La présidente,  
Madame Arlette HALLEY